

Le 6 juin 2023

Dossier de l'OEN no. 8AC-EUR----

Jean-Philippe Cloutier-Dussault
Gestionnaire immobiliser,
Direction des actifs, biens immobiliers et sécurité
Environnement et Changement climatique Canada
2121 route Transcanadienne
Dorval, QC H9P 1J3

Courriel: Jean-Philippe.Cloutier-Dussault@ec.gc.ca

**Objet: Demande de modification du permis d'utilisation des eaux no. 8BC-EUR2131;
Environnement et Changement climatique Canada**

Cher Monsieur Cloutier-Dussault,

Suite au courrier¹ du 2 mai 2023 de l'Office des eaux du Nunavut (OEN) concernant la détermination de la complétude de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux no. 8BC-EUR2131 (la demande), soumise par Environnement et Changement climatique Canada (le demandeur ou l'ECCC), l'Office a reçu des observations² de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN). Dans sa correspondance, RCAAN a confirmé que les renseignements fournis dans la demande étaient suffisants pour passer à la phase de l'examen technique complet. Jusqu'à présent, l'OEN n'a reçu aucune indication visant à empêcher la demande de suivre le processus réglementaire.

Des copies de tous les documents afférents à la demande ont été placés dans le Registre public de l'Office et sont disponibles par le biais du site FTP de l'OEN, en cliquant sur le lien suivant :

<ftp://ftp.nwb-oen.ca/registry/8 MISCELLANEOUS/8A/8AC - Camp/8AC-EUR---- ECCC/>

En conséquence, compte tenu de la portée et de la nature des entreprises et des modifications sollicitées dans la demande, le comité décisionnel dûment nommé par l'Office des eaux du Nunavut pour se prononcer sur la demande (Comité A1) a, par la motion no. 2023-03-A1-03, déterminé que la demande était une demande complète de modification du permis d'utilisation des eaux de type « A » et a ordonné la publication de cet « Avis de demande » ainsi que l'invitation aux parties de commencer leur examen technique complet. Étant donné que la demande implique la modification d'un permis d'utilisation des eaux de type « B » qui pourrait avoir une incidence sur la qualité et la quantité de l'eau, l'OEN exigera une audience publique afin d'examiner la demande, tel que

¹ Karén Kharatyan (OEN) à Jean-Philippe Cloutier-Dussault (ECCC), Objet: Demande de modification du permis d'utilisation des eaux no.: 8BC-EUR2131; Environnement et Changement climatique Canada, datée du 2 mai 2023.

² Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN), 15 et 16 mai 2023..

prescrit par la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut (LENTDSN)*. Toutes les questions relatives aux audiences publiques seront traitées conformément aux *Règles de pratique et de procédure pour les audiences publiques* de l'OEN, datées du 11 mai 2005 (Règles de l'OEN).

Avis de demande de l'OEN et du début de l'examen technique

L'OEN a déterminé, devant la complétude de la demande et l'évaluation préliminaire, - qui a tenu compte de la demande, des soumissions des intervenants et de l'examen initial de l'Office -, que la demande soumise par ECCC était administrativement et matériellement complète, conformément aux guides³. L'Office a donc décidé que la demande pouvait passer à l'étape suivante du processus de délivrance des permis.

Conformément au paragraphe 55(1) de la *LENTDSN*, **l'Office donne avis de demande** et invite les personnes intéressées à présenter leurs observations à l'OEN avant le **5 juillet 2023**. (15 h 00, HNR). L'avis de demande sera envoyé au Conseil des municipalités de la région(ou les régions) la plus touchée par la demande et sera publié dans un journal largement publié dans la région visée (les régions concernées) ou, à défaut d'un tel journal, par tout autre moyen que l'Office jugera approprié. L'Office tient à aviser les parties des conséquences prévues à l'article 59 et au paragraphe 60(2) de la *LENTDSN*⁴ en cas d'inaction dans les délais prévus, notamment la perte des droits à l'indemnisation.

Par copie de cette lettre à la liste de distribution, toutes les parties intéressées sont priées d'effectuer une rigoureuse évaluation technique de la demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type « B ». no. 8BC-EUR2131, disponible sur le Registre public de l'OEN ou en contactant directement Jean-Philippe Cloutier-Dussault, Environnement et Changement climatique Canada, à Jean-Philippe.Cloutier-Dussault@ec.gc.ca. Tous les commentaires des intervenants et autres parties intéressées devront être soumis à l'OEN avant le 5 juillet 2023, (15 h 00, HNR). Les intervenants sont avisés que leurs mémoires doivent être accompagnés d'un sommaire de leurs commentaires d'examen technique, en Inuktitut et en français.

³ Les exigences minimales de renseignements sont prescrites dans le document de référence de l'OEN – Guide 4 - Remplir et soumettre une demande de permis d'utilisation des eaux pour une nouvelle licence; juillet 2015 – Voir tableau 1.

4. Article 59 : Dans le cas prévu à l'alinéa 58b), le demandeur est déchargé de l'obligation de verser une indemnité au titre de l'article 58 lorsque la personne visée n'a pas répondu, dans le délai imparti, à l'avis donné par l'Office conformément au paragraphe 55(1) pour présenter ses observations à l'Office. L'alinéa 60(2)(1) ne s'applique pas à la personne visée dans cet alinéa qui n'a pas répondu à l'avis de demande publié en vertu du paragraphe 55(1) , dans le délai imparti pour présenter ses observations à l'Office. .

Prochaines étapes du processus

Aux fins d'information à toutes les parties, les prochaines étapes de l'examen de la demande par l'Office, ont été ci-après établies. Veuillez noter que l'Office se réserve le droit de modifier ces étapes et ces échéances si les circonstances l'exigent

Steps Preceding Technical Meeting

6 juin 2023	Début de la période d'examen technique; les parties sont priées de soumettre leurs commentaires d'examen technique à l'Office.
5 juillet 2023	Soumission des commentaires d'examen technique et envoi des observations à l'Office.
18 juillet 2023	L'ECCC répond aux commentaires d'examen technique Les parties ont la possibilité d'examiner les réponses du demandeur.
20 juillet 2023	Diffusion de l'ordre du jour provisoire de la réunion technique .
28 juillet 2023	Soumissions des présentations des demandeurs et des intervenants pour la réunion technique proposée (incluant les versions traduites). Confirmation de la participation et ordre du jour provisoire..
2 août 2023	Diffusion de l'ordre du jour définitif de la réunion technique. Circulation of final agenda for the Technical Meeting.

Étapes incluant et suivant la réunion technique/conférence préparatoire à l'audience

1. Réunion technique/Conférence préparatoire à l'audience (RT/CPA): 9 et 10 août 2023

En vertu de la règle 14 de ses *Règles de procédure*, l'Office peut, par le biais de son personnel ou de concert avec son personnel, organiser une réunion technique (RT) et une conférence préparatoire à l'audience (CPA) avec les parties intéressées, par écrit, par téléconférence ou en personne.

L'office a donc demandé au personnel de l'OEN, conformément à ses *Règles de procédure*, de tenir une RT/CPA pour la demande de modification de permis, par téléconférence, au cours de la semaine du 7 août 2023 (possiblement les 9 et 10 août 2023). Les personnes intéressées sont priées de noter que ces dates sont provisoires et pourraient être modifiée par l'Office sur avis envoyé aux parties. Mais avant la date de la tenue de la RT/CPA, l'Office enverra un courrier confirmant les dates et fournissant d'autres détails pertinents. .

2. Décision de la conférence préparatoire à l'audience (CPA)

Suite à la RT et la CPA, l'OEN émettra une décision de CPA, pouvant énoncer les engagements techniques du demandeur ainsi que les exigences administratives et procédurales pour une audience publique.

Avis de l'audience publique (AP)

En vertu du paragraphe 55(2) de la LENTDSN, un préavis minimum de 60 jours sera accordé pour une audience publique (AP). Comme pour la réunion technique/conférence préparatoire à l'audience, l'Office peut tenir son audience publique par écrit, par téléconférence ou en présentiel. Dès qu'il aura reçu tous les renseignements requis par le biais de ce processus et qu'il sera convaincu du bien-fondé de l'audience publique, l'Office déterminera le type d'audience ou le lieu, la date et l'heure et publiera préalablement un avis visant à sensibiliser la population et l'encourager à participer à l'audience.

3. Décision de l'audience publique

Après l'audience publique, l'Office rendra une décision finale écrite et argumentée. Cette décision sera soumise au ministre des Affaires du Nord (le ministre) aux fins de décision. Les parties intéressées et les intervenants en obtiendront une copie doublée de la décision ministérielle.

Pendant toute la phase de l'examen technique, les parties intéressées sont encouragées à travailler en collaboration avec l'ECCC afin de discuter des questions avant la tenue de la réunion technique et de la conférence préparatoire à l'audience. L'OEN demande toutefois à être informé des questions soulevées et de toute entente conclue entre les parties sur des points spécifiques liés à la demande. L'Office désire en outre que tous les commentaire de l'examen technique, notamment ceux sur la qualité de l'air, le bruit et les espèces sauvages soient soumis dans les limites de sa compétence sur l'utilisation des eaux et le rejet des déchets dans l'eau ou susceptibles de pénétrer dans l'eau.

Toutes les soumissions des parties intéressées concernant l'indemnisation et les commentaires d'examen afférant à ce dossier doivent être adressées au gestionnaire du service des permis, par courriel, avant le mercredi 5 juillet 2023 (15 h 00, HNR) à l'adresse licensing@nwb-oen.ca.

En cas de questions concernant les éléments procéduraux liés à ce dossier, contacter Richard Dwyer, gestionnaire du service des permis, à richard.dwyer@nwb-oen.ca ou par téléphone au

(867) 360-6338 (poste 27). Pour les renseignements techniques, contacter Assol Kubeisinova, conseiller technique à assol.kubeisinova@nwb-oen.ca ou par téléphone au (867) 360-6338 (poste 31) ou Karén Kharatyan, directrice du service technique à karen.kharatyan@nwb-oen.ca ou par téléphone au (867) 360-6338 (poste 35).

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs

OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Stephanie Autut
Executive Director

SA/ak/rh
Cc: Liste d'envoi – Qikiqtani